

COMMUNE DE CHÉNENS



BULLETIN D'INFORMATION

COMPTES 2016

Mai 2017

No 43

Mot de la syndique

Le printemps s'est installé avec la traditionnelle assemblée communale des comptes qui fait partie de ce décor printanier.

Une bonne nouvelle : l'année 2016 annonce un bénéfice après quelques amortissements et réserves et ce résultat positif est toujours encourageant. Cela est dû au respect du budget et principalement à des rentrées fiscales supérieures au budget prévu. Pour le Conseil communal, il est bien sûr bien agréable de pouvoir présenter des comptes bénéficiaires plutôt que l'inverse.

Vous avez pu constater de nombreux tuyaux le long de la route cantonale en direction de Cottens. En effet, SINEF, ancienne société FRIGAZ, fait une extension de son réseau de gaz naturel.

C'est dans ces mêmes fouilles que nous avons profité de faire un maillage concernant l'eau potable au centre village, au départ de l'ancienne poste. Cet objet a été présenté lors de l'assemblée de décembre 2015 et il ne se réalise qu'actuellement étant donné que ces travaux se font en synchronisation avec SINEF.

Le projet de modification de la déchetterie est en route avec dans un premier temps, l'achat du compacteur à papier qui sera installé sous peu. Les autres modifications seront réalisées dans le courant de l'année.

Une crèche va s'ouvrir durant l'été à la Route du Pontet. Cette dernière permettra à nos habitants d'avoir ce service de proximité, service actuellement très souvent demandé avec l'arrivée de jeunes familles.

Cette année, la fête du 1^{er} août va se dérouler à Chénens, comme à l'accoutumée, au Buffet de la Gare. Je vous invite toutes et tous à venir nombreux pour cette manifestation qui se déroule en alternance avec le village d'Autigny.

L'équipe du Conseil communal est à nouveau au complet depuis l'arrivée de M. Christian Demole qui a été assermenté par M. le Préfet le 9 janvier 2017 et qui a pu ainsi siéger au sein du Conseil communal le soir même pour la première séance de l'année 2017.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de l'assemblée du 18 mai 2017 et vous souhaite, d'ores et déjà, un bel été ensoleillé.

Marianne Dey



COMMUNE DE CHÉNENS

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale le

jeudi 18 mai 2017 à 20h00
à la grande salle du Buffet de la Gare

TRACTANDA :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016

(Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition auprès de l'administration communale dix jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet www.chenens.ch)

2. Comptes 2016

(L'intégralité des comptes est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.chenens.ch)

2.1. Comptes de fonctionnement

2.2. Comptes des investissements

2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

3. Nomination d'un membre de la Commission de naturalisation

4. Nouveau règlement scolaire du cercle scolaire Autigny-Chénens

5. Divers

Le Conseil communal



COMMUNE DE CHÉNENS

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 MAI 2017

Quelques précisions au sujet des objets figurant au tractanda :

3. Nomination d'un membre de la Commission de naturalisation

Suite à la démission de Mme Jacqueline Crausaz, pour raison de déménagement, son poste doit être repourvu.

En effet, conformément à l'art. 34 al. 1 sur la loi sur le droit de cité fribourgeois et à l'art. 8 du règlement communal du 27 mai 2010 sur le droit de cité communal, la Commission de naturalisation est composée de 5 membres, dont un membre du Conseil communal.

Actuellement, elle est composée de Mme Isabel Baumgartner, Mme Marianne Dey (Conseil communal), M. Jean-Claude Haslebacher et M. Charles-Henri Oberson.

Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature jusqu'au mercredi 17 mai 2017 à 12h00 auprès de l'administration communale.

A ces candidatures, viendront s'ajouter les personnes qui se présenteront lors de l'assemblée communale.

4. Nouveau règlement scolaire du cercle scolaire Autigny-Chénens

La loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015. Son règlement d'application le 1^{er} août 2016, soit une année après. Les communes sont très concernées par ce changement qui implique l'adaptation de leurs règlements scolaires communaux.

Notre nouveau règlement scolaire a été établi en collaboration avec la commune d'Autigny, avec laquelle nous formons notre Cercle scolaire.

Les changements les plus importants par rapport à notre règlement communal actuel sont les suivants :

Art. 2 Transports scolaires

Le droit des élèves à des transports gratuits, à certaines conditions, est appliqué. L'organisation et le financement des transports scolaires seront en totalité à la charge de la commune à partir du 1^{er} août 2018.

Art. 5 Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires

Une facture annuelle est adressée aux parents, selon les frais publiés dans le bulletin scolaire.

Art. 7 Demi-jours de congé hebdomadaire et horaires des classes

Les demi-jours de congé hebdomadaire ainsi que les horaires des classes sont adaptés à Harmo's.

Art. 9 Conseil des parents

La commission scolaire n'est plus l'autorité scolaire. Elle est remplacée par le conseil des parents dont le rôle est l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes, conformément à l'art. 58 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS).

Art. 12 Accompagnement des devoirs

La commune mettra en place une aide aux devoirs pour les enfants en fonction des besoins.

L'intégralité du nouveau règlement scolaire peut être consultée sur le site internet www.chenens.ch ou sur demande auprès de l'administration communale.

BILAN
AU 31.12.2016

BILAN AU 31.12.2016 / Exercice : 2016

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2016	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2016
1	ACTIF	4'089'815.06	9'258'831.50	9'101'966.60	4'246'679.96
10	Liquidités	452'755.51	3'345'740.25	3'155'637.75	642'858.01
100.1	Caisse secrétariat	5'660.05	22'183.15	22'320.50	5'522.70
101.0	CCP	440'112.06	2'944'832.45	2'812'623.95	572'320.56
102.0	BCF 30 01 284.542-04 constructions EU-ADDUCT	776.85	208'974.20	181'039.95	28'711.10
102.10	BCF 30 01 276.198-03 Gar.loyers appart.école	1'510.20	0.75		1'510.95
102.2	BCF 30 01 243.546-04 Trésorerie ACC	2'456.05	124'333.20	98'892.60	27'896.65
102.9	BCF 30 01 128.609-09 Trésorerie	2'240.30	45'416.50	40'760.75	6'896.05
11	Avoirs	787'851.90	5'200'295.40	5'164'060.10	824'087.20
111.0	Compte courant Etat	10'557.95	921'148.35	888'029.80	43'676.50
115.0	Débiteurs divers	291'310.70	1'212'331.85	1'174'491.45	329'151.10
115.08	Débiteurs impôts 2008	9'396.20			9'396.20
115.09	Débiteurs impôts 2009	3'788.55	219.25	219.25	3'788.55
115.10	Débiteurs impôts 2010	3'804.55	295.95	3'605.50	495.00
115.11	Débiteurs impôts 2011	8'436.60	206.85	4'652.70	3'990.75
115.12	Débiteurs impôts 2012	4'342.80	-9.95	2'289.75	2'043.10
115.13	Débiteurs impôts 2013	20'203.00	1'029.55	2'600.85	18'631.70
115.14	Débiteurs impôts 2014	109'742.50	200'722.70	281'929.80	28'535.40
115.15	Débiteurs impôts 2015	326'269.05	1'439'679.40	1'726'723.25	39'225.20
115.16	Débiteurs impôts 2016		1'410'108.60	1'064'954.90	345'153.70
119.2	TVA préalable sur dépenses épuration		9'268.25	9'268.25	
119.3	TVA préalable sur investissements épuration		989.35	989.35	
119.4	Décompte trimestriel TVA		4'305.25	4'305.25	
12	Placements	281'544.10	156'742.55	123'399.20	314'887.45
120.0	BCF 01 50 394.774-05, Protection civile Cpte épargne	26'507.10	13.25		26'520.35
120.1	BCF 01 50 396.655-03, Fds des Pauvres Cpte épargne	814.10	0.40		814.50
120.2	BCF 01 50 396.931-08, Fds de Commune Cpte épargne	2'237.40	1.10		2'238.50
120.3	BCF 01 50 396.651-04, Fds des Ecoles Cpte épargne	8'124.95	4.05		8'129.00
123.0	Immeubles	243'860.55	156'723.75	123'399.20	277'185.10

BILAN AU 31.12.2016 / Exercice : 2016

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2016	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2016
13	Actifs transitoires	117'973.05	5'027.45	117'973.05	5'027.45
139.1	Autres actifs transitoires	117'973.05	3'438.30	117'973.05	3'438.30
139.2	Autres actifs transitoires CSPI SO		1'589.15		1'589.15
14	Patrimoine administratif	2'285'400.55	278'055.10	287'849.95	2'275'605.70
140.0	Terrains (en zone d'utilité publique)	42'575.15		3'000.00	39'575.15
141.0	Ouvrages de génie civil	325'811.30	196'475.05	22'837.00	499'449.35
141.1	Adduction d'eau	395'453.90	3'066.95	60'122.35	338'398.50
141.2	Canalisation, Epuration	510'960.80	17'956.90	86'669.10	442'248.60
141.3	Déchetterie	26'489.15	1'237.15		27'726.30
143.0	Bâtiments	827'454.60	15'155.05	70'485.35	772'124.30
145.0	Forêts	4'594.60			4'594.60
146.0	Mobilier, Machines, Véhicule, PR	49'759.15		21'159.15	28'600.00
146.2	Révision du PAL	53'281.50	27'942.00		81'223.50
149.0	Plans cadastraux	49'020.40		7'355.00	41'665.40
149.1	Frais projet ZACT1		16'222.00	16'222.00	
15	Participations	164'289.95	272'970.75	253'046.55	184'214.15
151.0	Participation Hôpital cantonal	19'312.70		1'020.00	18'292.70
152.1	Participation achat bus scolaire		68'597.30		68'597.30
152.2	Participation à la BRA	10'740.05			10'740.05
152.3	Actions et parts sociales (AGY EXPO)	2'000.00			2'000.00
152.4	Capital social (SAIDEF)	17'214.00			17'214.00
152.5	Participation aménagement local ACC	81'401.85	204'373.45	250'696.55	35'078.75
152.6	Participation achat de véhicule ACC	33'621.35		1'330.00	32'291.35
2	PASSIF	-4'089'815.06	521'323.90	678'188.80	-4'246'679.96
20	Créances à court terme	-5'089.70	46'306.75	46'622.45	-5'405.40
209.2	TVA chiffre d'affaire fonctionn. épuration		19'306.20	19'306.20	
209.3	TVA recettes investissement épuration		4'182.25	4'182.25	
209.4	Décompte trimestriel TVA	-3'579.50	22'818.30	23'133.25	-3'894.45
209.5	Garantie de loyer appartement école	-1'510.20		0.75	-1'510.95

BILAN AU 31.12.2016 / Exercice : 2016

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2016	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2016
22	Emprunts	-2'400'000.00			-2'400'000.00
221.11	BCF cpte 25 01 200.889-00 Crédit Investis.	-500'000.00			-500'000.00
221.19	BCF 30 01 150.818-03 ATF	-1'000'000.00			-1'000'000.00
221.20	BCF 30 01 209.345-09 ATF CDP	-500'000.00			-500'000.00
221.21	BCF 30 01 233.515-04 ATF	-400'000.00			-400'000.00
24	Provisions	-73'741.40	73'741.40	75'055.05	-75'055.05
240.0	Provisions pertes sur débiteurs	-73'741.40	73'741.40	75'055.05	-75'055.05
25	Passifs transitoires	-285'306.15	287'875.75	384'837.40	-382'267.80
259.0	Passifs transitoires	-280'694.60	283'264.20	382'044.30	-379'474.70
259.2	Passifs transitoires impôts	-162.30	162.30	223.50	-223.50
259.3	Autres passifs transitoires CSPI SO	-4'449.25	4'449.25	2'569.60	-2'569.60
28	Réserves	-352'178.80	113'400.00	117'271.20	-356'050.00
280.0	Réserve PC	-66'050.00			-66'050.00
280.1	Réserve EAU			50'000.00	-50'000.00
280.2	Réserve EPURATION	-172'728.80		67'271.20	-240'000.00
282.3	Attribution réserve pr tranvux Buffet	-113'400.00	113'400.00		
29	Fortune	-973'499.01		54'402.70	-1'027'901.71
290.0	Fortune nette	-973'499.01			-973'499.01
290.1	Résultat			54'402.70	-54'402.70

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

L'intégralité des comptes peut être consultée sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique actualités) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle peut également être obtenue sur demande auprès de l'administration communale.

Siège à Lausanne, Place de la Gare 4
Adresse admin. : Rue des Pilettes 3, CP 144
CH – 1705 FRIBOURG
Tél. ++41 - (0)26 466 16 61
Fax ++41 - (0)26 466 62 21
fribourg@mgigroupfid.com
TVA CHE-101.548.293 TVA

mgi group
fiduciaire s.a.

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes de la commune de
CHÉNENS**
Chemin de l'Ecole 8
1744 Chénens

Fribourg, le 6 mars 2017 SC

Madame la Syndique,
Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de votre commune, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et la liste des engagements hors bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du conseil communal :

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de Révision :

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions cantonales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

./..

Opinion d'audit :

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux prescriptions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux (loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo).

Rapport sur d'autres dispositions légales :

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis :

- le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de CHF 4'246'679.96
=====
- le compte de fonctionnement 2016 qui présente un bénéfice annuel,
soit un excédent de produits de CHF 54'402.70
=====

MGI GROUP Fiduciaire SA



Stéphane CURRAT
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Philippe MENOUD
Expert-réviseur agréé

COMPTES 2016 FONCTIONNEMENT

Compte	Designation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	432'311.50	162'372.95	416'950.00	165'050.00	417'687.75	149'693.00
01	Assemblée communale, Conseil communal	80'827.35	16'635.00	65'850.00	18'000.00	66'811.65	12'495.00
02	Administration générale	351'484.15	145'737.95	351'100.00	147'050.00	350'876.10	137'198.00
1	ORDRE PUBLIC	316'025.05	281'563.35	327'995.00	285'515.00	288'873.65	236'391.00
10	Ordre public	354.00		600.00			
12	Justice	20'302.45		20'500.00		20'445.00	
14	Police du feu	36'897.85	26'929.85	33'800.00	17'000.00	48'497.00	20'306.30
140	CSPI SO - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	230'633.50	230'633.50	188'965.00	188'965.00	196'984.70	196'984.70
15	Militaire	1'500.00		1'600.00		1'500.00	
16	Protection civile	25'469.55	24'000.00	81'640.00	79'550.00	20'722.10	19'100.00
172	Protection de la population intercommunale	867.70		890.00		724.85	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	847'118.20	7'350.35	853'550.00	10'500.00	801'602.90	14'009.75
20	Ecole enfantine	76'790.35		80'530.00		66'914.00	
21	Cycle scolaire obligatoire	579'180.70	7'116.80	580'260.00	7'000.00	553'845.90	13'989.75
22	Ecoles spécialisées	137'473.20		137'410.00		129'906.50	
23	Formation professionnelle	12'645.50		10'600.00		10'590.65	
29	Administration scolaire	41'028.45	233.55	44'750.00	3'500.00	40'345.85	20.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	52'271.60	289.50	48'280.00		80'587.60	31'430.35
30	Culture	21'754.05		25'580.00		24'846.00	620.55
34	Sport	28'493.35	289.50	18'800.00		49'101.25	30'809.80
35	Autres loisirs, colonie de vacances	2'024.20		3'900.00		6'640.35	
4	SANTÉ	273'800.45	8'572.90	269'810.00	9'000.00	277'559.15	11'439.90
40	Hôpitaux	10'467.35	406.00	10'280.00		11'909.05	1'658.00
41	Homes médicalisés	198'865.45		192'780.00		207'231.65	371.00
44	Soins ambulatoires	58'384.20	3'138.00	54'750.00		47'104.50	2'394.00
46	Service médical des écoles	6'083.45	5'028.90	12'000.00	9'000.00	11'313.95	7'016.90

COMPTES 2016 FONCTIONNEMENT

Compte	Designation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	AFFAIRES SOCIALES	496'019.00	22'875.75	457'735.00	900.00	420'838.25	18'855.50
50	AVS/APG/A/Assurance chômage	997.80	997.80	900.00	900.00	962.10	962.10
54	Structure d'accueil de la petite enfance	86'089.70	191.60	62'900.00		59'191.80	
55	Institutions spécialisées	201'356.45		189'410.00		188'433.35	
56	Encouragement à la construction logement	10'119.85		9'500.00		9'600.80	
58	Aide sociale	197'455.20	21'686.35	195'025.00		162'650.20	17'893.40
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	175'449.05	41'762.50	165'140.00	44'900.00	152'742.35	40'831.50
62	Routes communales et génie-civil	113'412.15	16'441.50	104'000.00	21'300.00	95'837.05	16'273.50
64	Chemins de Fers Fédéraux	31'752.00	25'321.00	31'210.00	23'600.00		
65	Trafic régional	30'284.90		29'930.00		56'905.30	24'558.00
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT	435'082.55	434'713.50	371'700.00	385'300.00	367'730.20	387'563.95
70	Approvisionnement en eau	109'732.80	113'317.50	89'600.00	111'500.00	94'013.55	107'846.30
71	Protection des eaux	241'327.45	241'327.45	200'000.00	200'000.00	204'031.05	204'031.05
72	Ordures ménagères	68'946.85	71'268.55	69'800.00	69'800.00	59'848.85	70'786.60
74	Cimetière	5'204.65		4'600.00		2'15.55	
78	Protection de la nature	314.10		1'300.00		1'211.40	
79	Aménagement du territoire	9'556.70	8'800.00	6'400.00	4'000.00	8'409.80	4'900.00
8	ECONOMIE	5'622.00		5'750.00	300.00	4'512.00	
80	Agriculture	170.00		150.00		180.00	
81	Forêts	5'452.00		5'600.00	300.00	4'332.00	

COMPTES 2016

L'exercice 2016 du compte de fonctionnement boucle avec **un bénéfice net de CHF 54'402.70.**

Dans les produits :

- ⇒ le chapitre Finances et impôts montre une différence d'environ CHF 220'000.- d'excédent de produits provenant principalement des rentrées fiscales supplémentaires,
- ⇒ une diminution des intérêts des dettes due principalement au renouvellement de l'avance à terme fixe de CHF 1'000.000.- au taux de 1.20 % p.a. (l'ancien taux était de 2.5 % p.a.),
- ⇒ dans le chapitre 71 – protection des eaux, un produit extraordinaire de CHF 34'835.50, représentant une participation reçue d'autres communes, a été réalisé.

Côté **charges**, les principales augmentations (CHF 10'000.- et plus) se situent dans les chapitres suivants :

- ⇒ 01 Assemblée communale, Conseil communal pour CHF 10'000.-
- ⇒ 21 et 34 Sport pour CHF 14'000.-
- ⇒ 54 Affaire sociales, structure de la petite enfance pour CHF 24'000.-
- ⇒ 55 Institutions spécialisées pour CHF 12'000.-
- ⇒ 62 Routes communales entretien + machine mat. pour CHF 10'000.-

Le bénéfice brut s'élève à **CHF 120'561.85**. Le Conseil communal propose de verser :

- ⇒ CHF 50'000.- dans la réserve adduction eau
- ⇒ CHF 16'159.15 en amortissement supplémentaire des objets au bilan.

Après attribution à la réserve et l'amortissement supplémentaire, le résultat se monte à CHF 54'402.70.

Vous trouverez ci-après des explications détaillées des différences sensibles entre compte et budget.

Différences entre le budget et les comptes 2016

01. Assemblée communale – Conseil communal

Le prix des séances du Conseil communal ainsi que le prix horaire des vacations ont été augmentés pour la nouvelle législature. Le compte « Dédommagements » montre une différence d'env. CHF 3'000.- suite à divers frais lors du changement de législature.

34. Sport

Divers travaux effectués au toit de la buvette du foot (matériel pour CHF 4'000.-) ont été réalisés par le FC. Dans la convention qui la lie au FC, la commune fournit le matériel et le FC exécute les tâches.

Une correction de notre participation à la halle de sport aussi bien au niveau scolaire (21 - CHF 4'000.-) qu'au niveau extra-scolaire (34 - CHF 6'000.-) a été effectuée. Cette correction provient d'un oubli de la commune d'Autigny d'imputer les heures du concierge consacrées à l'entretien de la halle dans les charges de cette dernière.

54. Structure de la petite enfance

Lors des trois dernières années, l'augmentation de cette charge a été très forte pour se situer à plus de CHF 71'000.- en 2016. L'augmentation des habitants de notre commune avec l'arrivée de nombreuses familles a vu cette structure fortement utilisée.

55. Institutions spécialisées

Notre participation aux dépenses cantonales pour institutions spécialisées a progressé d'env. CHF 12'000.- (6,3 %) par rapport au budget 2016.

62. Routes communales

L'augmentation d'env. CHF 11'000.- provient :

- ⇒ de l'achat du radar routier
- ⇒ de réfections d'urgence sur les routes communales en partie réalisées par notre employé communal (imputation interne)
- ⇒ de frais intervenus sur le tracteur pour son expertise.

70. Approvisionnement en eau

Etant donné la bonne tenue des comptes ainsi qu'un résultat positif dans ce chapitre, une réserve de CHF 50'000.- a été constituée.

Ces prochaines années, plusieurs investissements devront être entrepris dans l'adduction d'eau (réservoir, source et pompage, etc.).

72. Protection des eaux

Le produit extraordinaire de CHF 34'835.50 représente la participation de la commune de Corpataux qui a intégré l'AEGN.

9. Finances et impôts

En 2016, les rentrées fiscales - principalement l'impôt sur le revenu (CHF 1'460'000.-), l'impôt sur les prestations en capital (CHF 75'000.-) et l'impôt sur les mutations (CHF 58'000.-) – ont augmenté sensiblement. L'augmentation de la population est la cause principale de ces recettes supplémentaires.

Le coût de la dette a diminué en 2016 car nous avons renouvelé un emprunt à terme de CHF 1'000.000.- au taux 1.2 % p.a. alors que nous avons payé jusqu'alors un taux de 2.5 % p.a. (différence CHF 13'000.- par année).

En règle générale, si l'augmentation de certaines charges est directement liée à l'augmentation de la population, ce constat est également valable pour l'augmentation des recettes fiscales.

Notre commune s'est développée ces dernières années par l'aménagement de deux zones résidentielles et d'une zone artisanale.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2016

L'intégralité des comptes peut être consultée sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique actualités) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle peut également être obtenue sur demande auprès de l'administration communale.

COMPTES 2016 INVESTISSEMENTS

Compte	Designation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION			10'000.00			
02	Administration générale			10'000.00			
1	ORDRE PUBLIC	204'373.45	248'161.55	210'909.00	254'547.00		
14	Police du feu	3'598.90	47'387.00	4'110.00	47'748.00		
140	CSPI SO - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	200'774.55	200'774.55	206'799.00	206'799.00		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	76'197.25	41'382.35	261'600.00		480'270.55	9'000.00
29	Administration scolaire	76'197.25	41'382.35	261'600.00		480'270.55	9'000.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	196'475.05		283'000.00		37'736.55	
62	Routes communales et génie-civil	196'475.05		283'000.00		37'736.55	
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT	50'203.00	106'360.95	508'000.00	40'000.00	21'148.45	36'225.50
70	Approvisionnement en eau	3'066.95	55'192.35	152'000.00	15'000.00	9'720.00	19'575.50
71	Protection des eaux	17'956.90	51'168.60	245'000.00	25'000.00	11'428.45	16'650.00
72	Ordures ménagères	1'237.15		24'000.00			
79	Aménagement du territoire	27'942.00		87'000.00			
9	FINANCES ET IMPÔTS	180'500.85	21'341.20	177'000.00	102'000.00	57'795.05	338'459.70
94	Finances	180'500.85	21'341.20	177'000.00	102'000.00	57'795.05	338'459.70
942	Immeubles du patrimoine financier	180'500.85	21'341.20	177'000.00	102'000.00	57'795.05	338'459.70

COMPTES 2016 INVESTISSEMENTS

RECAPITULATIF DES COMPTES 2016									
0	ADMINISTRATION					10'000.00			
1	ORDRE PUBLIC	204'373.45	248'161.55	210'909.00	254'547.00				
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	76'197.25	41'382.35	261'600.00			480'270.55		9'000.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	196'475.05		283'000.00			37'736.55		
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	50'203.00	106'360.95	508'000.00	40'000.00		21'148.45		36'225.50
9	FINANCES ET IMPÔTS	180'500.85	21'341.20	177'000.00	102'000.00		57'795.05		338'459.70
	TOTALISATION	707'749.60	417'246.05	1'450'509.00	396'547.00		596'950.60		383'685.20
	Résultat comptes 2016		290'503.55		1'053'962.00				213'265.40

Investissements terminés en 2016				
No de compte	Objets	Crédit voté	Décompte final	Crédit non utilisé (+)
62.501.4	Etude traversée de Chénens	34'000.00	35'480.65	-1'480.65
62.501.1	Assainissement éclairage public routes	22'500.00	22'236.10	263.90
62,501,8	Réfection routes de Chavannes	75'000.00	78'904.80	-3'904.80
62,501,8	Pose de tapis Riond-Bochat	35'000.00	37'670.90	-2'670.90
29,522,0	Participation achat bus scolaire	67'000.00	68'597.30	-1'597.30
62,501,7	Réfection rte Biolettes et éclairage R.-Bochat	50'000.00	50'929.60	-929.60
70,501,7	Maillard adduction centre village	105'000.00	107'898.60	-2'898.60
62,501,3	Route Q. Pontet ZACT	345'000.00	342'865.40	2'134.60
71,501,6	Déviation conduite route de la Gare	96'000.00	75'914.40	20'085.60
70,501,0	Adduction eau maillage Q. Bellevue	50'000.00	48'224.15	1'775.85
71,501,5	Epuration - mise en séparatif haut du village	170'000.00	163'138.85	6'861.15
	TOTAL	1'049'500.00	1'031'860.75	17'639.25
71,501,7	Epuration 2e étape centre village (cet objet a subi quelques modifications en cours de travaux qui ont diminué son coût)	570'000.00	459'260.50	110'739.50

**RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX
ET
ADRESSES DIVERSES**



COMMUNE DE CHÉNENS

CONSEIL COMMUNAL

<u>Syndique</u>	<u>Dicastère</u>	<u>Adresse mail</u>	<u>Téléphone privé</u>
Mme Marianne Dey	Administration générale – Aménagement du territoire – Cimetière	marianne.dey@chenens.ch	026 477 21 48
<u>Vice-syndic</u> M. Eric Bovet	Finances – Nouvelles constructions – Forêts – Terres communales	eric.bovet@chenens.ch	026 477 22 27
<u>Conseillers (ère)</u> Mme Carmen Landolt Läubli	Affaires sociales – Ecoles – Culture – Sports et loisirs – Cycle d'orientation	carmen.landoltlaubli@chenens.ch	026 477 39 10
M. Olivier Guyot	Voirie / routes communales – Pompiers – Protection civile – bâtiments communaux	olivier.guyot@chenens.ch	026 652 00 32
M. Christian Demole	Eau – Epuration - Déchetterie	christian.demole@chenens.ch	079 357 60 03

RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

<p><u>Administration communale</u></p>	<p>Bâtiment de l'école – Ch. de l'Ecole 8 Boîte aux lettres à disposition</p> <p><u>Heures d'ouverture :</u> Lundi après-midi 13h00 - 18h00 Mercredi matin 07h00 - 11h00 Jeudi après-midi 13h00 - 17h00</p>	<p>☎ 026 477 22 01 Fax 026 477 22 08 E-mail : secretariat@chenens.ch Site internet : www.chenens.ch</p>
<p><u>Secrétaire communale</u></p>	<p>Ariane Macherel</p>	<p>026 477 22 01</p>
<p><u>Caissière communale</u></p>	<p>Lucienne Morel</p>	<p>026 477 22 01</p>
<p><u>Etat civil</u></p>	<p>Office de l'Etat civil de la Sarine Rue de l'Abbé-Bovet 14 Case postale 503 1701 Fribourg – office.etatcivil@fr.ch</p>	<p>026 305 14 17</p>
<p><u>Agent AVS</u></p>	<p>Commune de Chénens – Mme Lucienne Morel</p>	<p>026 477 22 01</p>
<p><u>Déchetterie</u></p>	<p><u>Heures d'ouverture :</u> Mercredi 17h30-19h00 Samedi 09h00-11h30 Responsable : M. Joseph Marro</p>	<p>026 477 22 01 079 690 00 38</p>
<p><u>Agence postale</u></p>	<p>Landi Chénens Société coopérative Rte de la Gare 79 – 1744 Chénens</p> <p><u>Heures d'ouverture :</u> Lundi-vendredi 08h00-12h00 et 13h30-18h00 Samedi 08h30-12h00 et 13h30-16h00</p>	<p>026 477 90 00</p>

ECOLES

Commission scolaire Autigny-Chénens	Mme Sylvie Ulrich – Présidente de la Commission scolaire Rte de la Crétausa 24 – 1742 Autigny – cs.sulrich@hotmail.com Vice-présidente / Secrétaire de la Commission scolaire Mme Florence Monney Rte d'Autigny 28 - 1744 Chénens – csmonney@bluewin.ch	079 247 72 83 026 477 39 76 079 502 78 54
Responsable d'établissement	M. Louis Rhyn – Rte du Centre 20 – 1741 Cottens – louis.rhyn@fr.educanet2.ch	079 567 70 76
Ecole primaire Chénens	Salles de classe 5H 6H 7H 8H	026 477 01 08 026 477 03 85 026 477 01 07 026 477 01 09
Ecole primaire Autigny	Salle des maîtres	026 477 16 40
Enseignants 1H et 2H à Autigny	Mme Nicole Mornaghini Mme Noémie Repond	026 401 28 82 079 609 92 48
1H et 2H à Autigny	Mme Véronique Freiburghaus-Vial Mme Kelly Corminboeuf	078 763 03 89 079 427 72 19
1H et 2H à Autigny	Mme Morgane Brulhart	077 402 77 38
3H à Autigny	Mme Nicole Descloux Mme Lise Joye	079 352 23 15 076 532 84 90
4H à Autigny	Mme Véronique Egger	026 413 39 57
5H à Chénens	Mme Carole Tissot Mme Sophie Lanckman	079 468 99 50 079 120 74 06

6H à Chénens	M. Daniel Jung Mme Sophie Lanckman	026 652 17 92 079 120 74 06
7H à Chénens	Mme Audrey Struss	079 440 60 44
8H à Chénens	Mme Olivia Cudré-Mauroux Mme Céline Pauchard	079 829 78 35 079 329 44 56
ACM et ACT à Autigny	Mme Dolores Steiner	026 477 33 70
Accueil extra-scolaire à Autigny	Mme Valérie Weber Mme Sneha Chardonnes Mme Joëlle Nicolet-Piccand	<u>No portable AES</u> ☎ 079.706.37.53

SOCIETES LOCALES

Chœur mixte paroissial - Autigny	Présidente Mme Jeannette Chardonnes Ch. Sous-Vigny 21 - 1744 Chénens	☎ 079.682.74.66
Football Club Chénens-Autigny www.fcchenens-autigny.ch	Case postale 20 1744 Chénens Président M. Antoine Bays – antoine.bays01@gmail.com Rue Jean-Prouvé 45 – 1762 Givisiez Réservation de la buvette d'Autigny : buvettefcca@gmail.com	☎ 079.443.34.18 ☎ 078.824.08.71
Amicale des sapeurs-pompiers Chénens	Président M. Freddy Defferrard Rte d'Autigny 41 - 1744 Chénens	☎ 026.477.22.71
Société de gym « Le Looping » Autigny	Présidente Mme Marianne Clerc – ma.clerc@hotmail.com Ch. des Carroux 39 – 1744 Chénens	☎ 026.477.37.94
Société de Tir Autigny-Chénens Autigny	Président M. José Lambert La Haute-Route 86 - 2502 Bienne	☎ 032.342.53.03 ☎ 079.680.73.63
Union des sociétés locales Autigny	Président M. Laurent Brugger Rte des Champs Montants 17 1742 Autigny – usladm@hotmail.com	☎ 026.477.32.45 ☎ 079.875.38.27
Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran	Heures d'ouverture : Mardi – Jeudi – Vendredi de 15h00 à 18h00 Mercredi de 15h00 à 19h30 – Samedi de 09h00 à 12h00	☎ 026.470.21.42

Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz Rte d'Onnens 5- 1740 Neyruz	Heures d'ouverture : Mercredi de 15h00 à 17h00 – samedi de 09h00 à 11h00	☎ 079.488.10.76
--	---	-----------------

ADRESSES DIVERSES

Chef de section militaire	Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP) Arrondissement 7a + b Rte des Arsenaux 16 – Case postale 185 1705 Fribourg	☎ 026.359.25.00
Feu 118	Cdt Florian Felder Rte de la Côte 15 1744 Chénens	☎ 079.446.24.07
Police 117	Cpl Thomas Loosli Poste de gendarmerie Rte de Corserey 14 – 1746 Prez-vers-Noréaz E-mail : looslit@fr.ch	☎ 026 305 87 55
Préposé local à l'agriculture	M. Olivier Defferrard Rte d'Autigny 40 1744 Chénens	☎ 026.477.11.96
Paroisse catholique Autigny-Chénens	Unité pastorale de Notre-Dame de La Brillaz Secrétariat inter-paroissial Case postale 74 - 1753 Matran	☎ 026.401.00.90
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens	Président M. Bernard Joye Rte de la Gare 54 1744 Chénens	☎ 026.477.10.23
Ramoneur	M. Eric Baechler 1747 Corserey	☎ 079.447.21.91

INFORMATIONS DIVERSES

	<u>Pages</u>
Eau potable – bilan annuel 2016	31
Nettoyages d'été 2017	32
Cartes journalières CFF	32
Abri PC – salle à louer	33
Accueil extra-scolaire Fourmi'z – félicitations !	33
Info-radar : résultats	34
Forêt Suisse – mots-croisés sur le thème de la forêt	35
Fondation Fribourg Cœur – devenez first responder	35
Fête nationale du 1 ^{er} août	36
ORCOC Sarine-Ouest – organe communal de conduite	37-38
Service des forêts et de la faune « la forêt, royaume des amphibiens »	39
Le Looping : nouveau cours de tir à l'arc + recherche de personnes au sein du comité	40-41
Bibliothèque régionale d'Avry (BRA) – Speed-Booking 10 mai 2017	42
21 ^{èmes} joutes inter pompiers de la Sarine – 9-10 juin 2017	43
Les ligues de santé du canton de Fribourg	44
REPER – activités pour les jeunes fribourgeois-es	45
CIPRET – prévention du tabagisme	46

EAU POTABLE



Bilan annuel 2016



Conformément à l'article 5 de l'**Ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale**, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Qualité microbiologique et chimique

Les eaux analysées ont donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes pour les paramètres analysés lors de tous les prélèvements envoyés au SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Ceci est valable aussi bien pour le Puits du Moulin que pour la Stap des Prés. Ces 2 ouvrages sont équipés d'UV afin d'assurer la qualité de l'eau en tout temps.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau est d'environ 33,6° F (degré français). Cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol. Dans le canton de Fribourg, la dureté de l'eau de source varie de 32 à 42° F dans cette zone. On peut qualifier cette eau de très dure.

Teneur en nitrates

Il a été constaté des valeurs allant de 17 à 22 mg/l. La valeur tolérée est encore actuellement de 40 mg/l, mais elle tend à descendre vers les 20 mg/l dans un proche avenir. A noter que nous nous trouvons, selon le SAAV dans une zone de 11 à 25 mg/l.

L'origine de l'eau

Nous possédons actuellement un puits à Autigny où l'eau provient d'une nappe, et nous utilisons occasionnellement un puits de captage qui donne partiellement satisfaction. Un autre puits est aussi en exploitation à la source des Prés à Chénens. Il s'agit également d'un puits de captage.

Traitement de l'eau

L'eau de la source des Prés à Chénens ainsi que celle du Puits du Moulin à Autigny sont traitées par UV.

Adresse pour renseignements complémentaires

L'administration communale, tél. : 026/477.22.01, e-mail : commune@chenens.ch reste à votre disposition pour tout renseignement.

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent consulter le site du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires www.fr.ch/saav.

Le Conseil communal vous encourage à boire de l'eau pour votre bien-être et à être responsable de son utilisation en cas de sécheresse.

NETTOYAGES D'ÉTÉ

Comme chaque année, la commune recherche **5 jeunes garçons et jeunes filles** (âge minimum requis : 14 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués la semaine



du 10 au 14 juillet 2017

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire **par téléphone** auprès de l'administration communale ☎ **026 477 22 01** durant la période

du lundi 8 mai dès 08h00 au jeudi 18 mai 2017 à 17h00

CARTES JOURNALIÈRES CFF 2017



Nous vous rappelons ci-après la procédure pour la réservation de ces cartes journalières.

Quel est le prix d'une carte journalière ?

- ⇒ Fr. 39.- pour les habitants de Chénens
- ⇒ Fr. 44.- pour les habitants des autres communes

Comment connaître les disponibilités ?

- ⇒ En appelant le secrétariat communal : ☎ 026 477 22 01
- ⇒ En consultant le site internet www.chenens.ch, sous la rubrique « Actualités » ou « Vie Locale », cliquer sur « Cartes journalières CFF ».

Comment réserver une carte journalière ?

- ⇒ En appelant le secrétariat communal : ☎ 026 477 22 01
- ⇒ En envoyant un courriel à : secretariat@chenens.ch

Comment payer et retirer une carte journalière ?

Paiement au comptant ou par carte de débit en vous rendant au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (pas d'envoi possible) :

- ⇒ Lundi : de 13h00 à 18h00
- ⇒ Mercredi : de 07h00 à 11h00
- ⇒ Jeudi : de 13h00 à 17h00

SALLE A LOUER – ABRI PC

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer une salle pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc...



Cette salle se trouve dans l'abri PC qui se situe en dessous de l'école et sa surface est de 105 m². Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée avec lave-vaisselle. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Pour réserver cette salle ou pour des informations supplémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale – tél. 026 477 22 01.

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE FOURMI'Z

Les efforts portent leurs fruits... Toutes nos félicitations à Madame Sneha Chardonnens-Fromaget, qui a reçu le 25 janvier 2017 l'attestation du suivi de la formation de base à l'intervention dans le cadre de l'accueil extrascolaire.



Pendant près de 2 années, elle a consacré ses mercredis après-midi et quelques autres, à suivre cette 7^{ème} formation initiale mise en place par la Haute Ecole fribourgeoise de travail social, en collaboration avec la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires (FFAES). Cette formation de base, faite en cours d'emploi est nécessaire pour valider et conforter le travail effectué quotidiennement par les intervenants /es qui accueillent les enfants de l'AES.



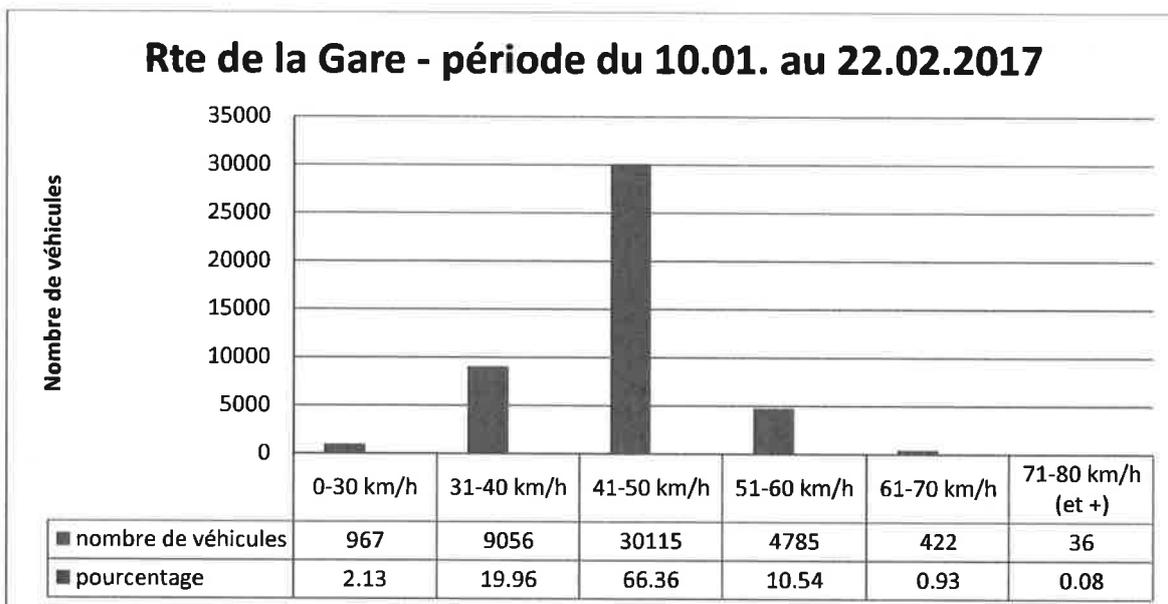
Cette soirée a également été l'occasion d'entendre M. François Roubaty, président de la FFAES et M. Dominique Butty, Syndic de Romont et président de l'association fribourgeoise des communes. Ce dernier a livré à l'assemblée son questionnement sur les besoins et les responsabilités des communes.

INFO-RADAR - RÉSULTATS

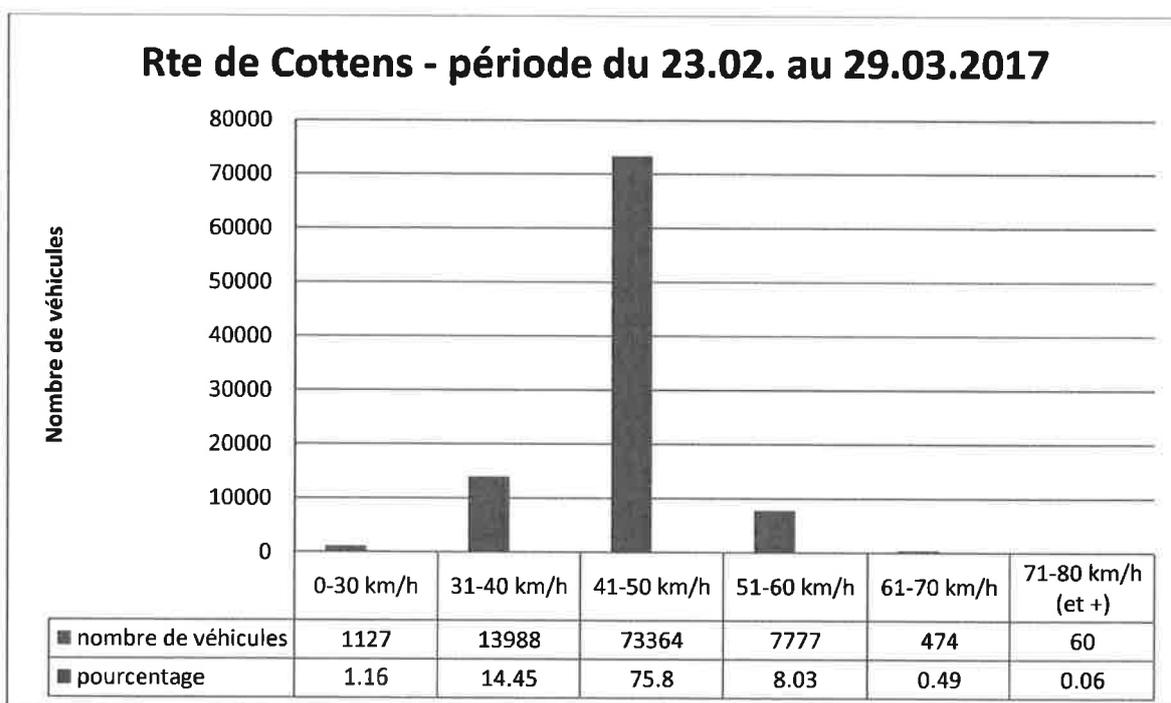
Depuis quelques mois, vous avez certainement constaté la présence de l'info-radar qui a été posé dans différents endroits de la commune.

En effet, en 2016, le Conseil communal a décidé d'acquérir cet info-radar à titre préventif afin que les automobilistes prennent conscience de leurs vitesses sur le territoire communal. Pour information, vous trouverez ci-dessous quelques résultats.

Info-radar posé dans la descente de la route de la Gare – vitesse limitée à 50 km/h



Info-radar posé dans la descente de la route de Cottens – vitesse limitée à 50 km/h



FORÊT SUISSE – MOTS-CROISÉS SUR LE THÈME DE LA FORÊT

Pour marquer le début du printemps et à l'occasion de la Journée internationale de la forêt, Forêt Suisse propose un mots-croisés sur le thème de la forêt. Ce concours est organisé **jusqu'au 31 mai 2017** et est doté de nombreux prix.

Le mots-croisés peut être téléchargé gratuitement sur le site «Nos forêts. Une richesse pour tous» : <http://www.foret.ch/topic15832.html>



FONDATION FRIBOURG CŒUR - DEVENEZ FIRST RESPONDER

Avant l'arrivée de l'ambulance : un sauveteur (professionnel ou non) en action

Formé au BLS-AED (réanimation et défibrillation), le premier répondant est un maillon important dans la chaîne de secours. Les gestes qu'il pratique avant l'arrivée de l'ambulance sont d'une importance capitale pour les chances de survie d'un patient en arrêt cardiaque.

Les sauveteurs inscrits auprès de la fondation Fribourg Cœur sont alarmés par le 144 de la situation d'urgence. Le choix de se rendre sur le lieu d'intervention afin de prodiguer les premiers soins avant l'arrivée des ambulanciers lui appartient.

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte. C'est pourquoi la fondation Fribourg Cœur envisage d'amplifier le réseau de premiers répondants sur tout le canton dans le but d'obtenir une intervention dans les 5 minutes après l'appel au 144.

Vous pouvez devenir un premier répondant !

Pour tout renseignement et pour vous inscrire : <http://fribourgcoeur.ch/prestations/premier-repondant/>

FÊTE NATIONALE DU 1^{ER} AOÛT 2017

La traditionnelle fête se déroulera à Chénens le **mardi 1^{er} août 2017**. Veuillez d'ores et déjà réserver cette date !



ORCOC Sarine-Ouest ?

Organe communal de conduite

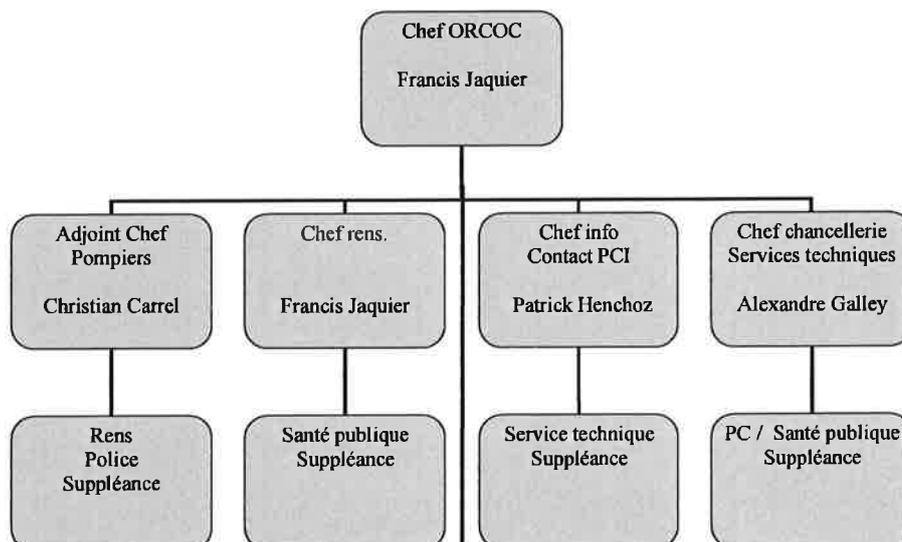
« Des catastrophes arrivent. Puis, elles sont arrivées. Et on passe à autre chose »

Cette citation d'Hubert Reeves, astrophysicien canadien, ne tient pas compte des grandes blessures profondément ancrées, parfois durant plusieurs générations. Certes l'émotion vive d'un pays ou de la planète toute entière comme lors du tsunami en Thaïlande ou du tremblement de terre en Haïti, s'estompe rapidement. Mais localement, l'oubli est difficile et les marques tant sur la nature que sur les humains, nous rappellent sans cesse aux douleurs des événements. Souvenons-nous simplement de « Lothar » en 1999.....

Il est possible d'éviter les catastrophes, au mieux nous sommes capables d'atténuer leurs impacts en fonction du type d'événement. Si nous ne pouvons éviter de tels drames, pourquoi avoir un **organe de conduite** ? Que pourrait-il bien nous arriver, dans nos belles communes de Sarine-Ouest ?

L'organe de conduite (ORCOC) a pour mission d'effectuer une analyse des risques et de l'actualiser, de préparer des plans d'engagement en cas de catastrophe et de conduire les moyens nécessaires si malheureusement un événement devait survenir. Le plus important est de tisser des liens avec tous les partenaires afin de générer un esprit fort et solidaire dans notre région. Seul cet esprit permettrait de surmonter ensemble une crise. Bien évidemment, les plans d'engagements sont utiles et permettent de gagner un temps précieux. Une analyse de risques la plus pertinente possible permet d'anticiper au mieux une situation de crise. Les aspects humain et émotionnels sont une énergie dans ce genre de situation, qui fera se relever une région des pires événements imaginables.

Ce travail est le fruit de toute une équipe compétente et dévouée à la tâche qui a à cœur d'œuvrer dans le cadre de la protection de la population et de s'engager pour vous.



En cas de catastrophe, une phase de chaos est inévitable. Notre objectif est de la rendre la plus courte possible. Le risque le plus probable aujourd'hui est une rupture de l'approvisionnement de l'énergie électrique, un BLACKOUT ! Nous pourrions être plusieurs jours sans aucun courant électrique. Je vous laisse faire votre propre analyse de la situation, juste pour votre foyer. Penser au pire est notre devoir afin de vous permettre de vivre sereinement dans notre magnifique région.

Francis Jaquier

Chef ORCOC Sarine -Ouest



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt, royaume des amphibiens

Nous connaissons la forêt pour sa production de bois, sa protection contre les avalanches ou les chutes de pierres ou encore comme espace de détente. Désormais, elle perfectionne également son accueil en faveur des amphibiens grands amateurs de sous-bois. Il faut savoir que la majorité de ces derniers passent la plus grande partie de l'année en forêt et se déplacent uniquement à la fin de l'hiver pour leur reproduction vers une zone humide. Après un court séjour en milieu aquatique, ils repartent dans leurs quartiers forestiers.



Sonneur à ventre jaune (photo : A. Aebischer)

Sous l'impulsion d'un programme fédéral de promotion de la biodiversité, de nombreux biotopes ont été revalorisés ou aménagés en forêt. Les sites les plus favorables se trouvent dans les zones déjà humides. La création de conditions propices aux amphibiens peut donc être développée de manière souvent très simple. Les propriétaires forestiers entreprennent alors les interventions nécessaires à leur mise en valeur. Il s'agit principalement de coupes d'éclaircies afin d'améliorer l'ensoleillement et de procurer ainsi la chaleur nécessaire au développement des œufs et autres têtards. Certains travaux de génie civil sont encore réalisés par la creuse de bassières et de petits plans d'eau.



Grenouille rousse (photo : A. Aebischer)

La conservation de vieux arbres et de bois mort sur ces sites apporte encore plus de diversité biologique au lieu. Ces concentrés de nature offrent alors des conditions de vie favorables aux oiseaux, insectes et à la petite faune. Il n'est pas rare d'observer le bal des libellules au-dessus des plans d'eau ou d'entendre le croassement des grenouilles vertes.



Un panneau d'information est généralement installé à proximité du plan d'eau afin de présenter les espèces indigènes du lieu. Ces biotopes offrent la possibilité d'observer le développement des grenouilles et autres tritons et d'agrémenter nos promenades forestières au rythme de paysages bucoliques. Dans le 1^{er} arrondissement comprenant le district de la Sarine et le Haut-Lac, une dizaine de sites a été valorisée ces cinq dernières années. Ils font l'objet d'un suivi tant scientifique que technique afin d'observer leur évolution au niveau de la diversité en espèces et de s'assurer que les conditions favorables aux amphibiens perdurent. Ces entretiens périodiques sont réalisés par le personnel des équipes forestières des corporations.



Cette stratégie en faveur de la biodiversité en forêt rencontre un franc succès. La motivation des propriétaires forestiers n'y est pas étrangère non plus. De nombreux sites humides qui s'étaient au fil des ans reboisés sont à nouveau riches en espèces. C'est à n'en pas douter un bel investissement pour améliorer la qualité de notre environnement et une précieuse contribution au bien-être de notre société. Nous vous souhaitons de passionnantes observations !

Le dic utile www.fr.ch/snp/fr/pub/protection_des_especes.htm - www.karch.ch

Hauterive, février 2017

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier

NOUVEAU



de 12 à 99 ans



Le vendredi de 17:00 à 18:00

Début des cours le vendredi 8 septembre 2017

Délai d'inscription : 30 Mai 2017

Passé ce délai les inscriptions seront clôturées

Cours d'initiation

(Obligatoire)

Cours d'entraînement

Renseignements

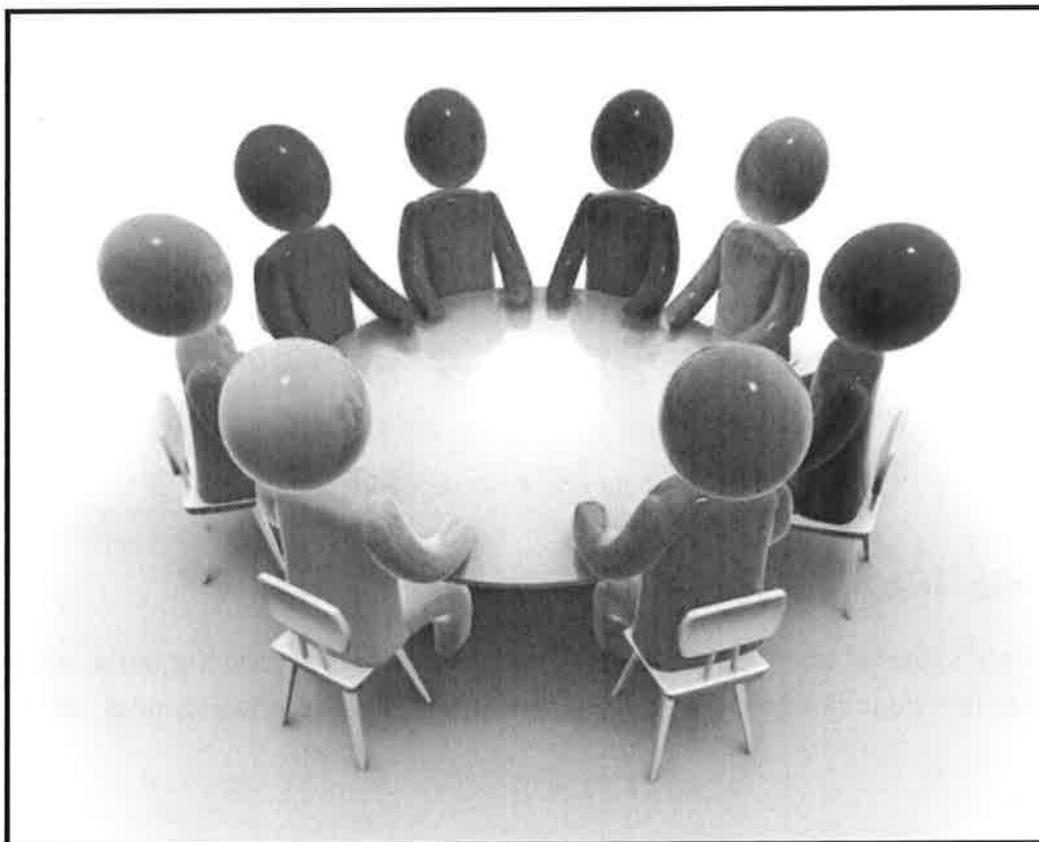
Laurent Paolicchi

079/ 949 77 19 (vers 18:00)

yougar@icloud.com



URGENT



Le Looping est à la recherche de 2 personnes pour renforcer son Comité :

- Responsable comptable
- Responsable de manifestation ou autre

Vous êtes intéressé(e) et motivé(e) à rejoindre notre petite équipe, contactez sans plus attendre notre Présidente Marianne Clerc par mail maclerc69@gmail.com ou par téléphone 026 477 37 94

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
 mercredi 15h - 19h30
 samedi 9h - 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Un catalogue en ligne et la possibilité de :
 - réserver des livres
 - prolonger le délai de prêt

Ne manquez pas à la bibliothèque !

Le 10 mai 2017 à 19h30 : Speed-Booking

"Rendez-vous de lecteurs : échanges de coups de cœur !"

3 minutes pour donner envie de lire son livre



Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)

- L'Heure du Conte pour les enfants : le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h à 15h
- Né pour lire pour les tout-petits : le 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 10h à 11h

Information

Depuis janvier 2017 et suite à la décision de la commune de Neyruz de dénoncer la convention la liant à la bibliothèque, un tarif différencié est appliqué aux lecteurs résidant dans les communes non signataires de la convention.

Communes membres de la convention : Autigny - Avry - Chénens - Corserey - Cottens - La Brillaz - Matran - Noréaz - Ponthaux - Prez-vers-Noréaz.

		Hors convention
Enfant jusqu'à 16 ans	Gratuit	Frs. 10.-
Apprenti - étudiant	Frs. 15.-	Frs. 20.-
Adulte	Frs. 30.-	Frs. 50.-

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry

026 470 21 42

biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran



9 JUIN

BAR AVEC AMBIANCE DES 20H00

10 JUIN

CORTEGE SUR LE THEME DES POMPIERS D'ANTAN A 8H15

JEUX DES 9H00

CONCOURS DE DESSIN DES ECOLES D'AUTIGNY-CHENENS-COTTENS

RESTAURATION

BAR



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

Activités pour les jeunes fribourgeois-es

L'association REPER s'engage pour la prévention et la promotion de la santé chez les jeunes. Elle travaille notamment en collaboration avec:

- des écoles et communes du canton
- des organisateurs de fêtes et des clubs sportifs
- des associations de parents
- un large réseau d'entreprises

Les thématiques vont de la dépendance aux substances et aux jeux/écrans, à l'éducation au « bien manger et bouger », en passant par une série d'activités proposées aux jeunes de l'ensemble du canton. En voici quelques unes !

La CASété – accueil à la journée pour enfants de 6 à 14 ans – 17 au 28 juillet
Partir en vacances à Fribourg ! Découvertes, Aventures, Sourires et rires
Repas de midi et goûter équilibrés / Encadrement professionnel
Prix 30.- par jour (20.- pour le 2^{ème} enfant d'une même fratrie, 10.- dès le 3^{ème})
Inscription au 026 321 55 91 (me, je, ve : 09h00 à 11h30 / 14h00 à 17h00)

Divers cours – entrée libre pour jeunes de 14 à 25 ans – jusqu'à mi-juillet
Pas d'annonce préalable, le cours a lieu chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires.

Lieu : REPER, rue Hans-Fries 11, 1700 Fribourg.

Boxe éducative - Mercredi et jeudi de 18h15 à 19h15

Hip Hop - Jeudi de 19h20 à 20h20

Breakdance débutant - Mercredi de 17h10 à 18h10

Breakdance avancé - 19h20 à 20h20

Vide-Grenier pour tous ! - Samedi 10 juin, de 10h à 16h, au Port de Fribourg
L'un des centres d'animation de REPER s'apprête à déménager !
Vente, achat ou échange d'objets / Possibilité de tenir un stand.
Inscription au 026 321 55 91 (me, je, ve : 09h00 à 11h30 / 14h00 à 17h00)



Plus d'infos :
www.reper-fr.ch

DEVENIR MEMBRE
REPER – Promotion de la
santé et prévention
1700 fribourg
CCP : 17-9115-0

*Pour une jeunesse saine et
confiante !*

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex- fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

<div style="background-color: #333; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;">Coaching stop-tabac en 4 séances</div> <div style="background-color: #333; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;">Cours stop-tabac en groupe</div> <div style="background-color: #eee; padding: 10px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center;">1. Faire le point Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt</p> <p style="text-align: center;">2. Préparation Identifier vos ressources et développer des alternatives</p> <p style="text-align: center;">3. Action Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision</p> <p style="text-align: center;">4. Consolidation Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes</p> </div>	<div style="background-color: #333; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;">Entretien d'orientation</div> <div style="background-color: #eee; padding: 10px; margin-bottom: 10px; text-align: center;">Conseils ponctuels et soutien personnalisé</div> <div style="background-color: #333; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 5px;">Tarifs</div> <div style="background-color: #eee; padding: 10px; margin-bottom: 10px; text-align: center;"> <p>CHF 200.- Coaching individuel</p> <p>CHF 150.- Cours de groupe</p> <p>CHF 50.- Entretien d'orientation</p> </div>
---	--

Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%. Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

